

reçut ce Canadien de retour de Californie, en attendant celles de la Longue-Pointe!

Le lendemain, même visite et même réponse, ainsi que le surlendemain et un grand nombre de jours suivants. Ce fut dans le cours de ces visites stériles que s'affaissa la raison de cet homme par trop naïf. S'imaginant que M. Beaudry lui avait réellement promis cette somme, et croyant, dans sa candeur, que le notaire devait l'avoir reçue, il se rappela ses anciens démêlés avec la hiérarchie, et il en vint follement à accuser Mgr l'abbé de s'être approprié ces cinquante mille piastres.

Alors, dans son exaspération, il adressa plusieurs lettres aussi folles qu'impertinentes à l'archevêque, proférant les menaces les plus insensées pour forcer Sa Grandeur à lui remettre *illico* ces \$50,000. Il était naturel que le prélat s'adressât aux autorités pour se protéger contre ce fou agaçant. On l'arrêta donc; mais comme ce pauvre diable n'avait jamais fait de mal à personne, qu'il n'avait pas même tué une mouche, comme on dit, on trouva plus simple et plus charitable de l'envoyer à l'asile des aliénés que de le traîner devant une cour criminelle.

* * *

Il y a deux ans déjà que les portes de cet *inferno* qu'on nomme l'asile de St-Jean de Dieu se sont refermées sur l'abbé Vaillancourt. La faute qui l'y avait conduit serait-elle donc *inexpiable*? Vingt-quatre mois d'emprisonnement pour avoir écrit des menaces à une autre personne, n'est-ce pas là une punition suffisante? En admettant même que ce malheureux ne soit pas revenu de son erreur et qu'il soit encore sous l'impression que Mgr l'abbé s'est approprié les \$50,000 que, dans sa pensée, M. Beaudry n'a pas dû négliger de lui envoyer, est-ce là une lubie si dangereuse pour la société qu'elle doive entraîner l'emprisonnement à perpétuité?

MICHEL VIDAL.

LA PRESSE CATHOLIQUE

Le clergé de la ville d'Auch s'était réuni, pour présenter ses vœux à son évêque, Mgr Gouzot, à l'occasion de la Saint-Louis.

La *Semaine Religieuse* du diocèse publie une analyse de l'allocution prononcée par le prélat :

Après quelques paroles de remerciement, Sa Grandeur, faisant allusion aux événements présents, a recommandé avec force à ses prêtres l'union la plus intime avec le Pape, la déférence absolue et complète à ses enseignements. Le bien de l'Église et le bien de la France le demandent : deux nobles desseins auxquels le Saint-Père nous invite à nous dévouer, et pour la réalisation desquels il nous trace la voie. Le clergé ne peut refuser d'entrer dans cette voie sans manquer à la sublime mission qu'il exerce sur la terre. Puis, parlant des attaques dont certains journaux religieux se rendent coupables envers la personne auguste du Pape et envers les évêques, *Sa Grandeur a engagé ses*

prêtres à se tenir en garde contre cette presse soi-disant catholique, qui a la prétention de diriger l'Église et de la faire servir aux intérêts mesquins de ses passions. Le Pape et les évêques sont journellement blâmés par elle ; leurs actes, leurs paroles sont dénaturés. De tels excès sont intolérables, et *le clergé, loin de favoriser ces journaux, doit être le premier à les condamner*, afin que les vrais ennemis de l'Église ne puissent pas dire que le royaume de Dieu est divisé. L'union fait la force, mais quand cette union se fait avec la personne du vicaire de Jésus-Christ, c'est plus que la force qui résiste, c'est le triomphe prochain, c'est la victoire.

Au Canada, c'est le clergé qui protège cette presse quand ce n'est pas lui qui constitue la presse elle-même.

FRANC-MAÇONNERIE

Monsieur J. Cornely, qui est un ardent Catholique de France, vient de faire, au cours d'un article paru sous sa signature dans le *Matin*, l'étrange constatation suivante :

Les journaux religieux nous racontent perpétuellement que la France a été conquise et qu'elle est dominée par la franc-maçonnerie.

Ils doivent avoir raison.

Les deux tiers des membres de la majorité appartiennent à cette religion, qui a insufflé à la République la haine de la nôtre.

Si, d'ailleurs, on constate que l'œuvre législative de cette République n'a été jusqu'ici que le développement du programme maçonnique, on est bien forcé d'admettre la conquête et l'occupation de ce pays par la franc-maçonnerie.

Il n'y a rien là que de très flatteur pour messieurs les francs maçons, et il convient de les féliciter d'avoir su, n'étant qu'une poignée, être une foule à la Chambre ; d'avoir su domestiquer, au point de vue politique, trente six millions d'individus.

Cela prouve à la fois la puissance de leur organisation et la faiblesse de ces catholiques, qui, ayant le nombre, n'ont pas su l'embrigader et s'en faire un marche-pied pour escalader de nouveau le pouvoir.

On trouve prodigieuse l'habileté des Anglais, qui avec quelques milliers de soldats, contiennent et font travailler des millions d'Indiens ; pourquoi ne trouverait-on pas également admirable l'habileté des francs-maçons, qui sont encore bien moins nombreux, par rapport à leurs sujets français, que ne le sont les Anglais par rapport à leurs sujets asiatiques ?

Mais l'admiration devrait se changer en stupeur, si on prenait la peine de réfléchir à ceci :

La domination anglaise sur les Indiens s'explique par la supériorité intellectuelle et physique de la race anglaise sur la race indienne, tandis que les francs-maçons ont réalisé ce problème, de faire prédominer la race inférieure sur la race supérieure.

C'est très bizarre!

J. CORNELY.